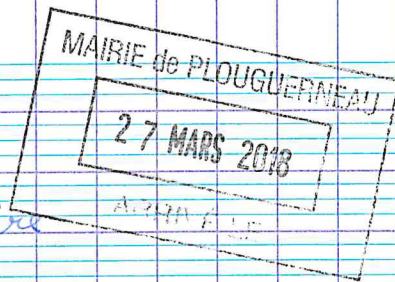


Jeudi 22 mars



Bonjour monsieur le maire

Dans le cadre du concours "le parlement des enfants".

Nous avons écrit une loi sur la biodiversité et nous avons reçu Mme Melchior qui est députée, elle nous

a aidé à faire la loi et on est passé dans le journa

avec Mme Melchior. Notre loi a été envoyée

maintenant on a plus qu'à attendre!

Nous vous envoyons notre loi pour votre

information.

Les élèves de C.M.2 Christine
Ecole le petit prince

Proposition de loi

visant à réduire la pollution de l'air par l'utilisation de transports non polluants.

Présentée

par: Raphaël Adam, Gaétane Bervas--Le Menn, Romane Bodel, Esteban Brites--Lubas , Louane Celton , Yaël Coz-Uguen, Alexandre Dazelle, Sarah Eveillard, Inès Guéguen, Alexis Inisan, Pauline Izard, Louna Jegou ,Lola Jestin , Loren Kervella, Ethan Le Berre , Naël Le Bihan , Maëva Le Bris ,Orane Léon, Eva Marchal--Bazin, Jade Pengam, Enola Prigent, Raphaël Siquer, Yaël Troadec

Elèves de la classe de C.M.2 de l'école élémentaire « Le Petit Prince » de Plouguerneau
(Académie de Rennes)

Exposé des motifs

Mesdames, messieurs,

Nous savons que la biodiversité est l'ensemble de toutes les espèces vivantes présentes sur la Terre.

Sans la biodiversité, l'homme ne pourrait pas vivre. C'est pour cela que nous voulons la protéger.

Certaines espèces sont en voie de disparition.

De par ses activités, l'homme menace la nature :

- > la pollution (de l'air, de l'eau des sols)
- > les espèces envahissantes
- > la surexploitation (des forêts, de l'eau...)
- > l'urbanisation

Albert Einstein a dit : « Si les abeilles disparaissent, l'homme n'a plus que 5 ans à vivre. »

Or, les abeilles sont indispensables à la reproduction des plantes.

Aussi, nous nous nourrissons et fabriquons des médicaments grâce aux plantes.

De plus, il faut mieux s'occuper de l'exploitation des forêts (diminution de l'oxygène, assèchement de territoires, mise en danger des animaux qui y vivent).

Il semble que la pollution fait réchauffer le climat sur la Terre (la banquise fond, le niveau de la mer remonte)

Ainsi, la pollution de l'air est causée par les transports (voitures, camions, avions...) et les usines.

Mais aussi certains chauffages (fioul, gaz, charbon, bois...) ainsi que les activités domestiques.

L'activité agricole pollue aussi l'air à cause des ruminants, pesticides, engrais...

Chacun constate que la pollution de l'air déclenche chez l'homme des maladies comme l'asthme, les allergies, la toux, le cancer; cela peut même aller jusqu'au décès.

Nous avons pu observer que les animaux ont des maladies similaires à l'homme.

Les végétaux aussi, rencontrent des problèmes de croissance à cause des pluies acides provoquées par la pollution de l'air.

Celle-ci augmente l'effet de serre et entraîne un trou dans la couche d'ozone.

C'est pour cela que nous, élèves de CM2 de l'école du Petit Prince de Plouguerneau, nous souhaitons diminuer l'utilisation des véhicules polluants. C'est pourquoi, nous proposons d'aménager l'espace urbain afin d'inciter la population à utiliser des moyens de transport non polluants.

Article 1er

Afin de protéger la biodiversité de la pollution de l'air, toutes les communes de France doivent posséder des voitures électriques pour les déplacements professionnels des agents communaux.

Article 2

Afin d' inciter la population à utiliser davantage leurs vélos (trottinettes, rollers...), chaque commune doit investir dans des pistes cyclables sécurisées pour relier les différents quartiers d'une même ville .

D'autre part, chaque département doit aménager des voies vertes pour joindre les petites villes aux grandes villes en toute sécurité.

Article 3

Chaque commune de plus de vingt mille habitants doit installer des stations de location de vélos dans les endroits fréquentés, ainsi que des parkings à vélo, afin de favoriser les déplacements non polluants.

Article 4

Deux journées nationales festives « tous à vélo » sont instaurées chaque année, afin de sensibiliser les personnes à l'utilisation des transports doux (organisation de parcours, création d'un site).